

Syndicat Mixte Comtat Ventoux
Hôtel de Communauté de la CoVe
1171 av. Mt Ventoux, CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 12 MAI 2023 à 14h30	
Date de convocation : 04 mai 2023 Mise en ligne le : 12 mai 2023 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 19 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 22	L'an deux mille vingt-trois, et le douze mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : Absent
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusée	Saint Christol : absent	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Absente	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : excusé/ a donné pouvoir	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusée	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ALTIER	St Hippolyte le Graveyron : Absente	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. EMOND	Lafare : Excusé	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : Absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Absent	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarrians : Mme FRANQUET	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Excusée	Monieux : M. UGHETTO	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon. Madame PONGE (Beaumes de Venise) à Monsieur VEVE Monsieur Tenon (Malaucene) à M. Jouve

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°07-2023: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu les articles L5711-1, L5211-1, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Président,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par un vote à la majorité des suffrages exprimés, le Président s'étant retiré au moment du vote,

Article unique :

- arrête le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

Michel JOUVE



Gilles Vève

